



Le temps du midi

Charte de la pause méridienne
des écoles publiques de la Ville de Paris

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE PARIS 2021-2026



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VILLE DE
PARIS**



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**Caf
de Paris**

Préambule

Le « temps du midi » entre 11h30 et 13h30, également appelé « pause méridienne » ou « interclasse », est le temps périscolaire le plus fréquenté des écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes : il concerne plus de 80% des enfants scolarisés.

D'une durée de deux heures, le temps du midi est, au-delà d'un temps de transition entre deux apprentissages, un temps pleinement éducatif en ce qu'il est à la croisée de nombreux enjeux éducatifs portés par le Projet éducatif de territoire parisien (PEDT) 2021-2026.

En permettant à tous les enfants d'accéder à un repas équilibré et de qualité ainsi qu'à des activités, le temps du midi contribue d'abord à leur bien-être et leur santé. Il est également propice à l'inclusion, l'engagement, l'éducation à la citoyenneté et au développement durable pour les enfants, ainsi qu'au travail collaboratif entre les professionnels de l'éducation.

Ainsi, pour tous les enfants, le temps du midi est un moment à la fois d'autonomisation mais également d'apprentissage de la vie au sein d'un collectif.

Avec le souhait de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative sur ce temps, de mieux partager avec les familles la richesse et la créativité des initiatives des professionnels, de professionnaliser et de valoriser les pratiques au sein des écoles, la Ville de Paris se dote d'une charte qui réaffirme, autour des valeurs éducatives, ses engagements, rappelle les modalités de l'organisation du temps du midi et partage les outils et les ressources utiles aux équipes éducatives.

Patrick BLOCHE

Adjoint à la Maire de Paris en charge de
l'éducation, de la petite enfance, des familles
et des nouveaux apprentissages et du Conseil
de Paris



Valérie BAGLIN-LE GOFF

Directrice de l'Académie de Paris



Avec le soutien de la Caisse d'allocations familiales de Paris

Sommaire

LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU TEMPS DU MIDI	6
APPRENDRE A AIMER SE NOURRIR SAINEMENT.....	8
APPRENDRE A VIVRE ENSEMBLE.....	11
INITIER AUX PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	14
S'ADAPTER AU RYTHME DE L'ENFANT.....	16
ASSOCIER LES FAMILLES	18
L'ORGANISATION DU TEMPS DU MIDI	19
LE CADRE JURIDIQUE ET LES NORMES DE SECURITE.....	20
LES PERSONNELS ET PARTENAIRES ASSOCIES	21
LE SEQUENÇAGE DU TEMPS DU MIDI.....	24
L'ORGANISATION DES ACTIVITES ET DES ESPACES.....	26
LE SUIVI ET L'EVALUATION DU TEMPS DU MIDI.....	27
RESSOURCES	32
AUTOUR DU TEMPS DU REPAS.....	33
AUTOUR DU VIVRE ENSEMBLE	36
AUTOUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	41
AUTOUR DU RYTHME DE L'ENFANT	43
AUTOUR DE L'ORGANISATION DU TEMPS DU MIDI.....	44

Les objectifs éducatifs du temps du midi

Le temps du midi concentre, sur un temps limité, de nombreuses dimensions éducatives essentielles au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant : découvrir les aliments et apprendre l'équilibre alimentaire, jouer et se dépenser, se reposer, ou encore partager.

En plaçant les besoins, les envies et choix de l'enfant au centre des activités et des projets développés sur ce temps, le temps du midi favorise, par l'exploration et la découverte, le développement de l'autonomie de l'enfant et son apprentissage de la vie en collectivité.

Partagés par l'ensemble des professionnels, ces objectifs sont sous-tendus par des postures et des activités professionnelles adaptées (« l'organisation du temps du midi » et « ressources »). Ils nécessitent également la mobilisation de ressources éducatives complémentaires, ce que la Ville de Paris a décidé d'expérimenter à partir de 2023.



Apprendre à aimer se nourrir sainement

La pause méridienne est avant tout consacrée au repas de l'enfant. Jour après jour, les enfants font l'apprentissage des bienfaits d'une alimentation équilibrée et s'éveillent au plaisir de découvrir de nouveaux goûts.

Confectionner des menus de qualité, qui répondent aux besoins nutritionnels des enfants

L'alimentation de l'enfant est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. Afin de répondre à ses besoins nutritionnels, cette alimentation doit être équilibrée, variée, et répartie au cours de la journée.

Les caisses des écoles parisiennes sont pleinement engagées, dans le cadre de conventions avec la Ville de Paris, pour fournir un haut niveau de qualité de restauration scolaire, dans le respect de critères d'hygiène et de sécurité stricts.

Les menus proposés aux enfants sont élaborés avec soins par des commissions des menus. Associant des représentants des enfants et des parents, ces dernières constituent de réels moments de réflexion collective sur la composition des menus, répondant à un double objectif de qualité nutritionnelle et d'engagement fort en matière d'alimentation durable.

Garantir l'hygiène et la sécurité alimentaires

La production de repas à destination des enfants est strictement encadrée par une réglementation européenne et nationale appliquée avec la plus grande vigilance par les caisses des écoles.

L'hygiène dans les cuisines et les cantines doit être irréprochable, la traçabilité des aliments et des plats garantie. Des contrôles réguliers du respect des normes sont assurés par la Direction départementale de la protection des populations (DDPP75).

Pérenniser et renforcer l'alimentation durable

Représentant plus des deux tiers de la restauration collective à Paris, la restauration scolaire joue un rôle primordial dans la réalisation des objectifs du Plan alimentation durable (PAD) de la Ville. Pour améliorer la qualité de l'alimentation et réduire l'impact environnemental des repas servis dans les cantines, la Ville de Paris s'est engagée à :

- Développer la part d'alimentation durable (produits issus de l'agriculture biologique, produits locaux, ...) proposée dans l'assiette. Elle atteint désormais plus de 50% dans l'ensemble des arrondissements, et le Plan alimentation durable 2022-2027 renouvelle cette ambition en fixant un objectif de 100% d'alimentation durable d'ici 2027 pour la restauration collective parisienne.
- Proposer des aliments labellisés (label Rouge, labels de pêche durable...).
- Respecter des engagements complémentaires en matière d'alimentation durable : proscrire l'huile de palme, les poissons pêchés en eau profonde, les organismes génétiquement modifiés (OGM), diminuer la part carnée des repas, proposer 100% d'œufs de poules élevées en plein air, proposer des repas végétariens, respecter le bien-être animal, augmenter la part du « fait maison ».

Action 17 PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2026

Les potagers, vergers ou jardins pédagogiques comme les activités jardinage dans les écoles contribuent de façon ludique à l'éducation à l'alimentation et à l'évolution du vivant.

Apprendre les bons réflexes alimentaires et l'éveil aux goûts

À table, les adultes accompagnent les enfants dans leur autonomisation progressive à la prise du repas. Dès leur plus jeune âge, les enfants apprennent ainsi les bons réflexes alimentaires : réguler les quantités servies et ingérées, savoir identifier la sensation de satiété et avoir le réflexe de bien s'hydrater. Les enfants présentant des besoins particuliers sont également accompagnés dans cet apprentissage.

Action 17 PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2026

Des outils pédagogiques d'éducation alimentaire seront créés pour animer le temps du déjeuner et sensibiliser les enfants.

Les enfants découvrent également de nouveaux goûts, encouragés dans cette démarche d'exploration par les animateurs et les assistants spécialisés des écoles maternelles, sans jamais y être forcés. Par ailleurs, le personnel des caisses des écoles et les équipes éducatives organisent régulièrement des événements autour du repas, telles que des semaines ou repas thématiques. Ces événements permettent de faire découvrir aux enfants de manière ludique et agréable de nouvelles saveurs, et de les sensibiliser aux vertus d'une alimentation équilibrée et durable.

Action 19 PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2026

Développer des semaines thématiques autour des enjeux relatifs à la santé par l'alimentation grâce à une coopération entre professionnels (scolaires, périscolaires, caisses des écoles).

Favoriser un environnement propice à la convivialité et à la détente

Si la configuration de l'école induit des contraintes spécifiques d'aménagement du réfectoire, l'objectif partagé des professionnels et des enfants est celui de faire du réfectoire un espace de vie agréable et convivial pour tous.

Le bruit est la première préoccupation. Les équipes éducatives et le personnel des caisses des écoles s'efforcent, avec les enfants, de maintenir un niveau sonore raisonnable notamment par des moyens ludiques leur permettant de prendre conscience des effets d'entraînement sur le bruit et de les rendre acteurs d'un environnement plus serein, reposant et propice aux échanges.

Dans le cadre de la démarche de réflexion, d'anticipation et d'innovation autour de l'architecture éducative déployée par les services de la Ville en lien avec l'Académie de Paris l'adaptation des aménagements, du mobilier, le choix des couleurs sont autant de perspectives permettant d'améliorer la convivialité et l'ergonomie des réfectoires.

Action 14 PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2026

L'aménagement des réfectoires et des cuisines constitue l'une des thématiques prioritaires identifiées dans le cadre du projet d'architecture éducative associant davantage les utilisateurs.



Apprendre à vivre ensemble

Le moment du repas, les activités collectives et individuelles proposées comme la forte fréquentation du temps du midi en font un moment privilégié d'inclusion et de socialisation des enfants. Le temps du midi leur permet ainsi de faire l'expérience des règles du vivre-ensemble, de tisser des liens et d'échanger.

Comme pour l'ensemble des temps péri et extrascolaires, le temps du midi a pour objectif de permettre et de favoriser, sans exception, l'inclusion de tous les enfants.

Inclure tous les enfants

La précarité alimentaire concerne un nombre important de familles. Pour certains enfants, le repas pris à l'école est parfois le seul repas de qualité de la journée. Une tarification sociale, progressive et en fonction des ressources des familles est appliquée à au temps du midi, permettant à tous les enfants et collégiens d'accéder à un repas complet et équilibré ainsi qu'à une offre ludo-éducative. A Paris, cette offre est accessible à partir de 0,13€ par jour au tarif le plus bas.

Par ailleurs, l'équipe éducative veille à l'égal accueil et à participation effective de tous les enfants au temps du repas et aux activités quels que soient leurs besoins éducatifs.

Pour les enfants concernés, l'équipe éducative s'assure du respect du Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Valable sur les temps scolaires et périscolaires, ce projet d'accueil doit être partagé et connu des équipes d'animation afin de garantir la continuité d'un accueil sécurisé de l'enfant sur toute la journée.

Action 12 PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2026

Systematiser la formalisation d'un projet d'accueil des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers co-élaboré par les équipes enseignantes et d'animation.

Lutter contre les stéréotypes de genre

L'équipe d'animation veille à ce que l'organisation générale du temps du midi, le fonctionnement des activités et des espaces, notamment de la cour de récréation, garantissent l'égalité entre les filles et les garçons, la mixité, et ne reproduisent pas des schémas et des stéréotypes de genre.

Action 10 PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2026

Un outil de diagnostic et une formation commune des professionnels de l'éducation seront développés sur les stéréotypes de genre, leur reproduction et leur transmission.

Action 14 PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2026

L'aménagement des espaces extérieurs, avec des espaces de jeu diversifiés et mixtes, est une des thématiques prioritaires identifiées dans le cadre du projet d'architecture éducative associant davantage les utilisateurs.

Apprendre les valeurs et les règles du vivre ensemble

Temps périscolaire le plus fréquenté et le plus diversifié en termes de besoins d'enfants, le temps du midi permet aux enfants, encadrés par des adultes, de faire l'expérience du vivre-ensemble et du respect mutuel. Associés à l'élaboration des règles de vie et d'usage des espaces à l'école, les enfants en comprennent le sens et se les approprient en devenant acteurs.

Encourager le développement des compétences psychosociales de l'enfant

Le développement des compétences psychosociales est un levier majeur pour la santé et le bien-être de l'enfant, acteur dans son école et futur citoyen. L'acquisition de ces compétences facilite les apprentissages en créant des conditions de vie et d'interactions sociales favorables et un climat scolaire apaisé. C'est notamment pourquoi ces compétences sont également au cœur de la réflexion sur le « Cap maternelle ». Le temps du midi est un temps privilégié pour proposer des activités favorisant le développement de la connaissance de soi, la communication avec les autres, ainsi que la gestion des émotions.

Parler avec un volume sonore modéré, écouter l'autre, apprendre à communiquer avec ceux qui s'expriment différemment... En faisant l'apprentissage de la conversation durant le repas et les activités, les enfants intègrent progressivement les notions d'échange, de débat, acquièrent des capacités d'argumentation, de plaider et d'empathie. Par la richesse des interactions et des échanges que les enfants entretiennent avec leurs camarades comme avec les adultes, ils construisent leurs capacités de réflexion et développent leur esprit critique dans le respect d'autrui, en faisant l'expérience de points de vue ou d'expériences différentes des leurs.

Action 24 PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2026

Recenser, pour les développer et les mutualiser, des actions afin de sensibiliser les enfants au bien commun, à l'usage de l'espace public, au partage, à l'entraide, à l'échange et à la pratique du débat, pour les impliquer en tant qu'acteurs.

Développer la citoyenneté par le budget participatif des écoles

Depuis 2016, le budget participatif des écoles vise, par une expérience participative et démocratique pour les enfants, à mettre en œuvre des projets innovants susceptibles d'améliorer leur cadre de vie et conditions d'apprentissage à l'école.

Organisé chaque année, le vote des enfants des écoles participant au dispositif a notamment permis de :

- Créer des ludothèques à ciel ouvert ou en intérieur
- Monter des potagers dans les écoles
- Créer des bibliothèques mobiles faciles à déplacer au sein des locaux de l'école
- Aménager les cours avec du mobilier extérieur pour les rendre plus conviviales et attrayantes
- Embellir des écoles en créant des œuvres d'art (fresque, graphe ou sculpture)
- Monter des espaces sensoriels de détente

Initier les enfants à l'entraide

Le réfectoire et la cour de l'école sont des terrains ludiques où l'entraide, la solidarité et la transmission entre pairs peuvent se jouer en équipe ou en binôme d'enfants.

Aider un camarade plus jeune à se servir au réfectoire, à porter son plateau, le débarrasser en lui expliquant les règles est un exemple de sensibilisation à la solidarité.

Par ailleurs, dans le cadre des règles de vie et d'usage définies, apprendre à apaiser ou résoudre un conflit de manière constructive constitue également une aptitude sociale utile au développement de l'enfant.

Grâce à l'accompagnement des animateurs, la pause méridienne permet d'initier les enfants à la médiation entre pairs et à la coopération. Sensibilisés aux enjeux de la médiation, ils apprennent à distinguer les « petits » conflits, pouvant se résoudre entre enfants, des « grands » conflits, nécessitant l'intervention d'un adulte.

Action 16 PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2026

- Promouvoir le développement des compétences psychosociales dans le cadre de projets d'école, pédagogiques ou spécifiques et de pratiques professionnelles, en formant un vivier de formateurs, et en créant une banque de ressources pédagogiques
 - Développer les expériences d'enfants médiateurs
 - Encourager les actions de prévention des risques
-



Initier aux principes du développement durable

Sur le temps de repas comme sur celui des d'activités, le temps du midi est un moment idéal pour aborder les enjeux environnementaux et sensibiliser les enfants, citoyens de demain, au développement durable.

Lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire les déchets

À la croisée d'attentes environnementales, sociales et de meilleure gestion publique, le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris se décline en plusieurs actions, de l'adaptation de la production des repas à la sensibilisation des enfants à la lutte contre le gaspillage.

Une charte d'engagement signée entre la Ville de Paris et chaque caisse des écoles identifie les mesures concrètes pour réduire ce gaspillage en précisant les modalités de participation des personnels d'éducation. L'adaptation du nombre de composantes dans les menus proposés, la taille des portions (« petite faim », « grande faim »), ou des pesées de déchets organisées par les caisses des écoles sont, entre autres, des leviers efficaces et appréciés de sensibilisation aux enjeux de réduction du gaspillage et des déchets.

La mise en place de tables de tri dans les écoles permet la collecte des bio-déchets et initie les enfants à une consommation raisonnée et les rendant pleinement acteurs d'une gestion plus durable des déchets.

Les équipes d'animation accompagnent quotidiennement les enfants dans cette démarche d'apprentissage des bons réflexes pour limiter le gaspillage alimentaire (reconnaître les signes de satiété, ne se resservir qu'après avoir fini son assiette par exemple).

Sensibiliser de façon ludique au développement durable

Mieux appréhender les enjeux de développement durable est au cœur des projets de cours oasis, jardins, potagers ou encore vergers progressivement déployés dans les écoles parisiennes. La végétalisation des espaces contribue à construire un lien permanent avec la nature et l'engagement en faveur du développement durable.

Par ailleurs, les matériaux récupérés issus du repas (pots de yaourt par exemple), peuvent faire l'objet d'une réutilisation pour des activités ludiques (up'cycling, land'art...) dans le cadre d'un projet commun aux personnels des caisses des écoles et aux équipes d'animation,

■ Action 27 PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2026

Permettre un lien quotidien avec la nature et le développement d'engagements en faveur de l'environnement, notamment par des actions de sensibilisation à la nature.

L'action du Pôle des Enjeux Educatifs Contemporains (PEEC)

Centre ressources parisien dédié aux enjeux environnementaux et du numérique, le PEEC assure en lien avec la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) un appui pédagogique pour les projets de jardins pédagogiques, de la simple jardinière aux projets d'envergure tels que les cours oasis. En coopération avec la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), le PEEC accompagne également des projets de gestion optimisée des déchets et d'installation de lombricomposteurs dans les écoles.



Les cours oasis

Dans le cadre de la stratégie de résilience de Paris, les cours de récréation des écoles et collèges parisiens sont progressivement transformées en « oasis » avec l'objectif de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien. Elles contribuent à renforcer la capacité du territoire à faire face aux grands défis climatiques et sociaux du 21^{ème} siècle. Les cours ainsi rénovées proposent des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

Véritables îlots de fraîcheur au cœur des quartiers, ces cours peuvent également accueillir un public plus large en dehors des temps éducatifs, en devenant notamment des « refuges » pour les parisiennes et les parisiens et en particulier les personnes vulnérables durant les vagues de chaleur.



S'adapter au rythme de l'enfant

Entre deux temps de classe, la pause méridienne est un moment de repos et de détente adapté au rythme de l'enfant qui répond à ses envies et besoins. Ce moment de pause favorise les capacités d'attention des enfants pour les apprentissages de l'après-midi.

Développer l'autonomie de l'enfant

Accompagnés par les équipes éducatives, les enfants développent progressivement leur autonomie. L'organisation du temps du midi et la posture de l'équipe éducative, durant les temps du repas et des activités, y contribuent. La mise en place de pôles d'activités en libre accès (lecture, ludothèque, dessins...) permet aux enfants de participer aux activités de leurs choix selon leurs besoins. C'est également la logique du jeu libre, jeu spontané développé par l'enfant.

Le jeu libre

Le jeu libre correspond au jeu naturel et spontané librement choisi par l'enfant en fonction de ses compétences, envies, humeurs et besoins du moment. L'enfant y est pleinement acteur et autonome, sans adulte pour le guider, se laissant aller librement à sa créativité et à son imagination. Protégé des attentes de résultats, l'enfant expérimente le droit à l'erreur et la possibilité de pouvoir recommencer. Le jeu libre présente de nombreux intérêts relationnels et émotionnels chez l'enfant et favorise l'autonomie.

Permettre un moment de repos et de détente

Le temps du midi est également un moment de récupération. Pour les plus petits, en maternelle, ce moment de repos est d'abord une sieste après le repas. C'est un moment essentiel qui leur permet de remobiliser leur attention pour les apprentissages de l'après-midi. Cette récupération les aide également à mieux réguler leurs émotions. Pour les enfants qui ne dorment pas sur ce temps, c'est un moment calme propice à la relaxation et au repos. La prise en compte des besoins physiologiques des enfants est notamment au cœur du projet « Cap maternelle ».

Pour l'ensemble des enfants d'âge primaire, le temps du midi offre la possibilité de choisir entre une activité calme (relaxation ou lecture) et des activités plus dynamiques. L'enfant doit pouvoir, s'il le souhaite, s'abandonner à la « rêverie », propice au développement de son imagination et de sa créativité.

Proposer des espaces calmes propices à la détente et à la régulation des émotions

Des espaces dédiés aux activités calmes et à la détente sont prévus, autant que la configuration des locaux le permet, à l'écart des zones ou activités les plus fréquentées ou dynamiques (réfectoire, activités sportives ou jeux plus sonores). Ils sont matérialisés (espace lecture, espaces calmes ou sensoriels, salle de sieste, ...) et identifiables par les enfants.

Je ne peux pas, j'ai bibli !

Les espaces lecture (Bibliothèques Centres de Documentation en élémentaire et Espaces Premiers Livres en maternelle) et leurs animateurs spécialisés accueillent les enfants volontaires durant le temps du midi pour un moment de lecture libre ou pour participer à des animations ou projets développés par l'espace lecture. Chaque espace lecture dispose d'un fonds d'ouvrages divers et peut solliciter l'appui du centre ressources parisien Paris Lecture pour développer des projets ou des ressources complémentaires (fonds de livres notamment).

Un moment de retour au calme avant la reprise de classe

Quelle que soit l'intensité des activités choisies par les enfants sur le temps du midi, la reprise de la classe s'opère dans le calme, l'équipe éducative veillant en amont à ce que les enfants reprennent dans les meilleures dispositions pour apprendre. Afin d'assurer une transition, le temps du midi se clôt par un court temps d'activités calme de 10 à 15 minutes. C'est le moment par exemple d'écouter ou de lire des histoires, de résoudre des énigmes, ou encore de se concentrer sur sa respiration. Le dispositif « Silence, on lit ! », qui consiste à mettre en place un quart d'heure de lecture quotidien, permet justement de ritualiser un moment agréable avant la reprise de la classe.

Les espaces sensoriels

Les espaces sensoriels, de taille variable, permettent aux enfants de retrouver et de se recentrer sur leurs sensations. C'est un cadre permettant de s'isoler des stimulations extérieures (bruit, luminosité, mouvement) et favorisant la sécurité, le calme et la détente. Il offre la possibilité d'anticiper les débordements sensoriels, comme un comportement inapproprié ou une crise. Selon la configuration des locaux, l'espace sensoriel est aménagé à distance des lieux de passage, à l'écart de l'effervescence. C'est un lieu à l'abri de la luminosité, avec des jeux de lumière tamisée, des matières à toucher, de la musique douce, des coussins confortables, des tapis de sol, des miroirs, des figurines émotions... Les usages de ces espaces peuvent être multiples, en accès libre ou sur demande, seul ou en petit groupe, avec la présence d'un adulte à proximité. Des activités calmes peuvent également y être proposées.



Associer les familles

Le Projet éducatif de territoire parisien (PEDT) 2021-2026 a pour ambition de développer la place et le rôle des familles, membres à part entière de la communauté éducative. Il s'agit de développer la communication entre les familles et les différents acteurs du parcours éducatif de l'enfant.

Une information régulière des familles

Le responsable éducatif Ville (REV) et l'équipe d'animation sont les interlocuteurs privilégiés des familles pour les temps périscolaires.

Dans le cadre du projet pédagogique, ils les informent sur les activités proposées durant l'année sur le temps du midi. Les menus proposés par les caisses des écoles sont également communiqués aux familles. La plateforme Paris Classe Numérique (PCN), déployée par la collectivité parisienne, permet l'accès des familles à une information actualisée sur les activités des enfants sur le temps midi. Alimentée régulièrement, elle constitue également un moyen simple d'interaction et d'échanges entre les familles et l'équipe d'animation.

Les autres initiatives sont nombreuses pour permettre aux familles d'identifier et d'échanger avec l'équipe d'animation : trombinoscopes affichés à l'école, présentation des activités périscolaires, réunions du périscolaire, échanges à l'occasion des entrées et sorties des enfants. Des informations peuvent également être transmises via le carnet de correspondance ou par voie d'affichage aux portes de l'école.

Enfin, la participation des équipes d'animation aux conseils d'école ou aux conseils dédiés au périscolaire, permettent un échange nourri avec les représentants des parents d'élèves

Ouvrir l'école aux parents sur le temps du midi

Le temps du midi peut ponctuellement être ouvert aux parents afin de faire découvrir son organisation ainsi que les activités proposées aux enfants.

Cela peut être l'occasion de convier les parents pour leur faire découvrir les réalisations des enfants dans le cadre périscolaire : exposition de productions d'enfants, restitution finale d'atelier des mardis et vendredis (temps d'activités périscolaires - TAP), etc.

L'organisation du temps du midi



Le cadre juridique et les normes de sécurité

Le temps du midi, dont la Ville de Paris assure l'organisation, est un temps périscolaire déclaré en accueil collectif de mineurs (ACM). D'une durée de 2 heures (de 11h30 à 13h30), le temps du midi est proposé dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires parisiennes les lundis, mardis, jeudis, vendredis, ainsi que le mercredi avant le centre de loisirs.

Les normes d'encadrement sont définies par le Code de l'action sociale et des familles. Cette norme est d'un encadrant pour 14 enfants en maternelle et d'un encadrant pour 18 enfants en élémentaire.

La responsabilité de la surveillance des enfants est assurée par la Ville de Paris entre 11h30 et 13h20. Sur ce temps, le responsable éducatif Ville (REV) met en place une organisation qui permet une surveillance effective des enfants sur l'ensemble des espaces et temps, y compris informels (temps libres, transitions...). Quel que soit leur

statut, ou profession par ailleurs, les animateurs de la Ville de Paris, agents spécialisés des écoles maternelles et éventuels prestataires qui interviennent sur ce temps sont soumis aux mêmes obligations en termes de surveillance des enfants. Dans le cadre de l'organisation établie, les encadrants sont responsables du secteur qui leur a été confié par le responsable éducatif.

Au cours du repas, l'animateur prend le repas à la table des enfants sauf lorsqu'un projet précis favorisant l'autonomie est mis en place. Le rôle de l'animateur est de veiller au bon déroulement du repas de chaque enfant.

À 13h20, les enfants sont sous responsabilité de l'équipe enseignante. Cette dernière échange avec l'équipe d'animation, dans le cadre d'une transition (dix minutes) avant l'entrée en classe (article D321-12 du code de l'éducation).

Documents et textes de référence

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2026

- Articles R.227-12 à 20 du Code de l'action sociale et des familles
- Le règlement de service de l'animation de la Ville de Paris
- La charte de l'animateur d'activités périscolaires et extrascolaires de la Ville de Paris
- Le livret de sécurité des animateurs de la Ville de Paris
- Le règlement de service des agents techniques des écoles
- Le règlement des agents spécialisés des écoles maternelles
- Le règlement de service des gardiens
- Fiches relatives au temps de travail
- La convention PSO liant la Ville de Paris à la Caisse d'allocations familiales et ses annexes (charte de la laïcité de la branche famille)



Les personnels et partenaires associés

Le temps du midi est celui qui réunit le plus d'enfants et le plus de professionnels des équipes éducatives. Dans le cadre de ses attributions, chaque agent participe à la qualité de ce temps et au bien-être de l'enfant. La coopération entre professionnels issus de filières métiers diverses est une source de richesse pour le temps du midi et sa cohérence éducative. La mise en synergie des différents professionnels permet une pluridisciplinarité des approches éducatives et un renforcement de la cohésion éducative.

Les personnels de la Ville de Paris et de ses établissements publics

Le Responsable Educatif Ville (REV) a la responsabilité des enfants sur le temps du midi et assure un rôle primordial dans son organisation. Garant de la cohérence des temps périscolaires et extrascolaires, il accompagne et évalue le travail de l'équipe d'animation qu'il mobilise autour du projet pédagogique qu'il construit avec elle en cohérence avec le projet éducatif de territoire. Le responsable éducatif est par ailleurs l'interlocuteur privilégié des familles, des enseignants et du directeur d'école.

En cohérence avec le projet pédagogique, chaque membre de **l'équipe d'animation** contribue à l'organisation et à l'animation du temps du midi, en proposant des activités de qualité, cohérentes et garantissant la sécurité des enfants. Les animateurs spécialisés des Bibliothèques Centres de Documentation (BCD) implantées dans les écoles élémentaires ou des Espaces Premiers Livres (EPL) dans les écoles maternelles proposent des actions et activités en lien avec la lecture et l'écriture.

Les personnels de service :

- **En maternelle, les agents spécialisés des écoles maternelles (Asem)** sont membres de l'équipe d'encadrement des enfants, affectés en priorité sur le temps du midi au réfectoire. Sur ce temps, les ASEM ont les mêmes missions que les autres intervenants.
- **En élémentaire, le personnel technique des écoles** maintient en état de propreté les locaux utilisés par les professionnels et les enfants.
- **Les gardiens des écoles** surveillent, en appui des directeurs d'écoles et des responsables éducatifs Ville, les entrées et sorties des personnes et des biens, veillent à leur sécurité et assurent des tâches d'entretien. En assurant la gestion des poubelles (sortie, rentrée et entretien), ils sont des acteurs précieux de la chaîne de gestion des déchets issus de la restauration scolaire.
- **Les agents des caisses des écoles** préparent et distribuent les repas.

Les dix-sept caisses des écoles sont des établissements publics locaux présidés par le Maire d'arrondissement et administrés par un comité de gestion ou conseil d'administration composé de représentants de l'arrondissement et de membres élus ou de droit. Elles assurent la gestion de la restauration scolaire à Paris avec pour

principales missions, au-delà de l'inscription et de la facturation des familles pour la restauration scolaire, l'élaboration des menus, la production des repas et leur distribution dans les écoles.

Sur le temps du midi, les agents des caisses des écoles :

- assurent la préparation et la distribution des repas, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- participent à l'information des enfants et des familles sur les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels ;
- garantissent l'hygiène des locaux de préparation et de restauration ;
- participent à la qualité organisationnelle du service et du cadre de vie de la prise du repas.

Les professeurs de la Ville de Paris interviennent au sein des écoles sur les temps scolaires pour dispenser en co-intervention avec les professeurs des écoles des enseignements spécialisés, artistiques, sportifs ou musicaux et organisent tout le long de l'année des activités ou projets (ateliers pédagogiques, journées des arts plastiques, semaines sportives...). Ils et elles peuvent être associés à l'organisation du temps du midi dans une logique de complémentarité de l'offre éducative entre les temps scolaire et périscolaire et d'optimisation des usages du matériel pédagogique. Sur la base du volontariat, les professeurs de la Ville de Paris peuvent également intervenir sur ce temps pour proposer des activités.

Les personnels de l'Éducation nationale

Les directeurs d'école, en prenant en charge des missions périscolaires pour le compte de la Ville de Paris, participent, en lien avec les responsables éducatifs Ville (REV) et les caisses des écoles à l'organisation administrative de la pause méridienne. En lien avec les REV, les directeurs d'école définissent le mode de passage des classes

au réfectoire en fonction des contraintes spécifiques à l'école. Ils établissent quotidiennement la présence des élèves et en transmettent copie aux REV, qui vérifient la présence des enfants sur le temps du midi. Cette communication quotidienne fluide permet la sécurité du suivi des enfants, le bon dimensionnement des équipes, et l'effectivité de la transition pour la continuité éducative entre les temps.

Pour le compte de la caisse des Écoles, les directeurs confirment le nombre de rationnaires à venir, notamment les absences pour cause de sorties et séjours scolaires. Ils effectuent le décompte des repas réellement servis. Ils participent à l'inscription des enfants à la cantine, ainsi qu'à la remise de la facture aux familles. Ces missions participent du bon calibrage du service de restauration et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les professeurs des écoles sont informés de l'organisation du temps du midi, mobilisés au titre des transitions et peuvent être associés à son contenu éducatif. Des échanges réguliers et un dialogue entre équipes favorisent la continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires et renforcent les bénéfices éducatifs de ce temps pour les enfants.

La Caisse d'allocations familiales de Paris, partenaire essentiel du temps du midi

La Caisse d'allocations familiales de Paris (CAF) est signataire du Projet éducatif de territoire (PEDT), outil de collaboration locale fédérant l'ensemble de la communauté éducative autour de valeurs, d'objectifs et d'actions en matière d'éducation.

Dans le cadre de sa convention dite de « prestation sociale ordinaire » avec la Ville de Paris, la Caisse d'allocations familiales de Paris est par ailleurs un partenaire essentiel de la pause méridienne pour l'ensemble des écoles parisiennes. Au travers du projet global d'accueil, la CAF apporte un soutien financier pour le temps du repas ainsi que le

temps d'animation et de loisirs essentiel au bon fonctionnement et à la qualité du temps éducatif proposé.

Grâce au soutien de la CAF, le temps du midi et le repas qu'il comprend font l'objet d'une tarification sociale selon le quotient familial, à partir de 0.13€ par repas. Cette tarification progressive permet l'accès à un repas et un temps éducatif à l'ensemble des enfants quels que soient leurs revenus familiaux.

Tranches tarifaires	Quotient familial	tarif par repas*
Tranche 1	inférieur à 234 €	0.13€
Tranche 2	235 € à 384 €	0.85€
Tranche 3	385 € à 548 €	1.62€
Tranche 4	549 € à 959 €	2.28€
Tranche 5	960 € à 1 370 €	3.62€
Tranche 6	1371 € à 1 900 €	4.61€
Tranche 7	1901 € à 2 500 €	4.89€
Tranche 8	2501 € à 3 333 €	5.10€
Tranche 9	3334 € à 5000€	6.00€
Tranche 10	supérieur à 5000 €	7.00€
* sous réserve de modification de la grille tarifaire		

L'Académie de Paris

L'Académie de Paris est également partenaire de la Ville dans le cadre du Projet éducatif de territoire (PEDT). Dans le cadre du projet « Cap maternelle », l'Académie réaffirme, en partenariat avec la Ville, son ambition de renforcer encore la prise en compte et le respect du rythme des enfants, afin d'améliorer les apprentissages fondamentaux par l'éveil corporel de l'enfant, l'éveil au langage, le développement des compétences psychosociales (espace socio-affectif), ainsi que l'aménagement des espaces.



Le séquençage du temps du midi

Repère temporel	Les grandes séquences du temps du midi
11h30	<p>Début du temps du midi</p> <p>Les enfants sortent de classe et sont appelés par l'équipe d'animation avant d'être orientés vers le premier service de restauration ou vers les activités dont des activités libres</p>
11h40-12h45	<p>Passage des différents services au réfectoire</p> <p>Accompagnés de l'animateur en tête de file, les groupes se dirigent vers le restaurant scolaire dans le calme, sans courir, après un passage aux sanitaires où les enfants ont pris le temps de se laver les mains. Les enfants sont comptés devant le réfectoire.</p> <p>Dans l'attente de l'entrée dans le réfectoire, des activités courtes ou des jeux peuvent être organisés (voir partie ressources – autour du repas). L'entrée dans le réfectoire se fait dans le calme.</p> <p>Pendant le repas, c'est l'occasion pour l'équipe d'animation de susciter parmi les enfants un temps de divertissement autour de discussions libres ou dont le thème est choisi, de développer la solidarité entre grands et petits, de sensibiliser au bruit mais aussi de responsabiliser notamment en incitant à trier les déchets, à débarrasser ses couverts, à ranger sa chaise et à sortir dans le calme et dans le respect des autres groupes.</p>
Après le repas	<p>La possibilité d'un temps de repos</p> <p>Pour les enfants d'âge maternel, un temps de sieste ou d'activité douce peut être proposé.</p> <p>Les enfants de toute petite section (2 ans) et de petite section (3 ans) vont tous à la sieste. En moyenne section (4 ans), la sieste peut être maintenue en concertation avec les familles et l'équipe enseignante en début d'année pour les enfants en ayant besoin mais disparaît progressivement au profit d'activités calmes.</p> <p>En élémentaire, l'enfant a également la possibilité d'un temps calme, de repos.</p> <p>Ces temps de retour au calme peuvent par ailleurs, en opportunité, être développés sur le temps scolaire par les enseignants.</p>



Le séquençage du temps du midi

Repère temporel	Les grandes séquences du temps du midi
Avant ou après le repas, selon le service (1h30)	Un temps de jeux et d'activités Les enfants sont répartis en différents pôles d'activités en fonction de leurs choix. Selon les possibilités, des activités peuvent être organisées dans des espaces extérieurs à proximité de l'école.
13h10-13h20	Transition : fin des activités, panorama de la semaine, retour au calme et passation entre équipes Fin du temps du midi. Les animateurs contrôlent et vérifient les lieux pour s'assurer que tout est bien rangé, font les rappels nécessaires. C'est l'occasion pour l'équipe d'organiser un temps calme et projeter les enfants dans le programme d'activités de la semaine, de les inviter à revenir participer aux activités s'ils le souhaitent.
13h20 – 13h30	Avant la reprise de la classe : sous la responsabilité de l'équipe enseignante, les enfants sont regroupés dans la cour ou pour un temps de retour au calme au sein de l'école. L'équipe d'animation transmet à l'équipe enseignante les éventuels incidents survenus. A la reprise de la classe, les enfants sont appelés par leurs enseignants.



L'organisation des activités et des espaces

En cohérence avec le projet pédagogique périscolaire de l'école, les activités proposées sur le temps du midi sont animées par l'équipe d'animation dont, en maternelle, les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM).

Animer le temps du midi en garantissant aux enfants le choix de leurs activités

En début d'année scolaire et à chaque début de trimestre, l'organisation du temps du midi fait l'objet d'une présentation aux enfants. Ce moment leur permet d'identifier l'équipe encadrante, les espaces dédiés, l'offre d'activités proposée et de s'approprier les règles de fonctionnement et de vie sur ce temps.

Pour permettre aux enfants de profiter d'un panel d'activités varié, une organisation du temps du midi par pôles d'activités est privilégiée, favorisant le développement de leur autonomie de choix. Les pôles, encadrés par les animateurs, sont le plus souvent matérialisés dans l'espace et à l'aide de panneaux ludiques : espace ou coin lecture, espace de jeux, espace calme ou espace d'activités dynamiques. Chaque pôle peut avoir ses propres règles, notamment de soin du matériel, dont les enfants prennent connaissance à leur arrivée. L'installation avec les enfants permet de favoriser l'intégration et la compréhension des règles de chaque espace. L'accès au pôle est libre et l'enfant peut s'orienter vers une activité plutôt qu'une autre chaque jour, selon ses besoins et ses envies. Ponctuellement, certains projets d'activités requièrent un engagement de l'enfant sur plusieurs sessions.

Des affichages clairs et ludiques, compréhensibles et visibles par tous les enfants qui facilitent leur compréhension permettent aux enfants d'acquérir des repères (panneaux pour les pôles d'activité, affichage des règles de vie, menus, accompagnés de dessins et/ou de pictogrammes).

Tout le long de l'année, l'équipe d'animation est en appui des enfants pour les guider vers les activités disponibles en tenant compte de leurs envies. L'adulte adopte dans cette optique une posture d'écoute et de proposition et veille au respect des besoins éducatifs particuliers des enfants, notamment sur les durées de participation.

Les locaux

Le partage des locaux durant le temps du midi fait l'objet d'une concertation en début d'année scolaire entre les responsables éducatifs Ville et les directeurs d'école afin de définir les espaces, les règles communes de sécurité, de propreté, de vie et d'utilisation du matériel.

En concertation avec les directeurs de l'école et les équipes enseignantes, plusieurs espaces sont dédiés aux enfants et équipes d'animation pour le temps d'activités et de jeux :

- Le préau, la cour de récréation
- La salle périscolaire
- Les autres salles spécifiques (salle informatique, de motricité, d'arts plastiques, de lecture/bibliothèque ...)
- Les salles de classe

Des possibilités de sorties dans des espaces à proximité

Le temps du midi étant un temps court rythmé par les différents services de restauration scolaire, il se déroule pour l'essentiel dans l'enceinte de l'école. Sous réserve d'un taux d'encadrement suffisant, les sorties dans les espaces situés à proximité tels que les parcs et jardins sont néanmoins possibles.



Le suivi et l'évaluation du temps du midi

Le cadre d'évaluation du temps du midi

L'évaluation du temps du midi s'inscrit dans celle des différents plans et projets de la Ville en lien avec les axes de la charte :

- Le **Projet éducatif de territoire (PEDT)** signé par la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'allocations familiales pour 2021-2022, ses 30 actions parisiennes et 500 actions locales
- Le **Plan alimentation durable (PAD)** de la Ville de Paris pour la période 2022-2027
- Le **Plan climat** de la Ville et ses mesures dans les secteurs de l'alimentation, des déchets, du cadre de vie, mais aussi du bâtiment, des transports, de l'énergie.
- La **stratégie parisienne « Handicap, inclusion et accessibilité universelle »**

Dans le cadre du projet pédagogique périscolaire élaboré pour l'année scolaire en lien avec le Projet éducatif de territoire (PEDT), le suivi et l'évaluation des actions menées sur le temps du midi à l'échelle de l'école sont assurés par le responsable éducatif Ville et son équipe en lien avec le coordonnateur territorial de l'action éducative (CTAE) de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance.

Sur la base d'objectifs pédagogiques préalablement définis, le projet de fonctionnement intégré au projet pédagogique décline, pour le temps du midi, les modalités de leur mise en œuvre évaluées au moyen d'indicateurs préalablement définis.

Un recensement annuel des actions est effectué par le biais du diagnostic de territoire coordonné par la Direction des Affaires scolaires.

La Ville a par ailleurs prévu de mettre en place un dispositif d'évaluation par questionnaire auprès des usagers. La Caisse d'allocations familiales de Paris (CAF) est partenaire de cette démarche d'évaluation.

Des exemples d'indicateur d'évaluation du temps du midi (non exhaustif)

Objectifs éducatifs de la charte	Objectifs opérationnels	Exemples d'indicateurs	Pour aller plus loin
Objectif 1 : un temps pour apprendre à aimer manger sainement	Apprendre les bons réflexes alimentaires et l'éveil aux goûts	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants s'hydratent suffisamment à table • Les enfants goûtent aux différents plats • Les enfants ont appris à réguler les quantités ingérées 	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux indicateurs du Plan alimentation durable (PAD)
Objectif 2 : Un temps privilégié pour l'apprentissage du vivre ensemble	<p>Encourager le développement des compétences psychosociales de l'enfant et initier l'enfant à la médiation de conflits par les pairs</p> <p>Lutter contre les stéréotypes de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants médiateurs ou initiés à la médiation de conflits • Nombre de conflits résolus par les médiateurs (recensement des conflits réglés par les enfants) • Connaissance et utilisation par les enfants des messages clairs • Proportion de filles/garçons à table et aux activités • Cartographie de l'espace de la cour et répartition filles-garçons (pas de surreprésentation des garçons au sein de la cour d'école à titre d'exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des équipes d'animation d'outils et de formation sur les stéréotypes de genre, leur reproduction et transmission (action n°10 du PEDT) • Aménagement des cours d'écoles avec des espaces de jeux mixtes (action n°14 du PEDT)

Objectifs éducatifs de la charte	Objectifs opérationnels	Exemples d'indicateurs	Pour aller plus loin
<p>Objectifs 3 : un temps d'initiation aux principes du développement durable</p>	<p>Lutter contre le gaspillage alimentaire et pour la réduction des déchets</p> <p>Utiliser le jeu pour sensibiliser l'enfant au développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions de limitation des déchets et du gaspillage sont mises en place au réfectoire (affichage, pesées, sensibilisation des enfants...) • Des activités en lien avec le développement durable sont développées sur le temps du midi 	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer au plan d'alimentation durable parisien (PAD). • Végétalisation des espaces dans les écoles (action n°27 du PEDT) • Développement des cours oasis ainsi que des espaces végétalisés et de nature au sein des établissements, sur leur bâti (murs, toitures, façades végétalisés) et à leurs abords pour offrir des espaces ludiques, de détente et de rafraîchissement (action n°14 du PEDT) • Mobilisation des espaces disponibles ou rendus accessibles pour les activités des enfants sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire permettant un lien quotidien avec la nature et le développement d'engagements en faveur de l'environnement (action n°27 du PEDT)
<p>Objectif 4 : un temps adapté au rythme de l'enfant</p>	<p>Permettre un moment de repos et de détente et proposer des espaces calmes propices à la détente et à la régulation des émotions</p> <p>Permettre un moment de retour au calme avant la reprise de classe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un espace sensoriel et ressenti des enfants (boîte à sourire, sondage) • Attention des enfants en classe l'après-midi • Ressenti des enfants • Un temps dédié à une activité calme en fin de temps du midi est proposé • Participation des enfants au temps calme 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'espaces végétalisés et de nature au sein des établissements et à leurs abords pour offrir des espaces ludiques, de détente et de rafraîchissement (action n°14 du PEDT)



Ressources



Autour du temps du repas

Un environnement agréable

Faire du réfectoire un lieu agréable

Dans le prolongement du travail engagé autour de l'architecture éducative et du climat scolaire, une réflexion est en cours pour faire des réfectoires des lieux plus agréables, tout en prenant en compte les éventuelles contraintes de locaux existantes.

Au-delà des travaux pouvant être effectués par la Direction des Constructions, du Patrimoine et de l'Architecture (DCPA) de la Ville de Paris, les équipes éducatives peuvent prendre l'initiative d'associer directement les enfants dans des propositions d'amélioration à apporter au réfectoire, par exemple :

- La mise en place d'un atelier d'arts plastiques « J'imagine mon réfectoire »
- Une exposition temporaire de réalisations d'enfants dans le cadre d'ateliers ou de travaux menés sur le temps scolaire, péri ou extrascolaire.

Contacts : pour les petits travaux, la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE), pourra prendre l'attache de la section locale d'architecture (DCPA) afin d'étudier l'opportunité ou la faisabilité des travaux demandés.

Maintenir un niveau sonore modéré au sein du réfectoire

La régulation du niveau sonore d'un réfectoire implique préalablement d'identifier les sources de bruit, qui peuvent se cumuler :

- Les locaux : volume et géométrie (réverbération émise par le plafond, proximité avec la cour de l'école, ...)
- Les installations : activité de la cuisine, système de ventilation, ...
- Le mobilier
- Les impacts : couverts sur les tables, chaises, ...
- L'organisation de l'espace et du temps du repas : temps d'attente, encadrement, ordre de passage des groupes et répartition des classes d'âge
- Les attitudes et comportements : chahut, gestion de l'attente, effet d'entraînement des voix...

Différentes pistes peuvent être explorées afin d'amoindrir certaines sources de bruit. Ces initiatives peuvent directement faire participer les enfants en les rendant acteurs de la réduction du bruit :

- Ritualiser l'entrée dans le réfectoire en proposant des activités et jeux calmes dans la file d'attente du réfectoire pour limiter l'impatience sonore des enfants avant la prise de repas (quizz, devinettes, par exemple sur le menu du jour, jeu « Qui a dit moi ? » (voir encadré ci-dessous), faire faire l'appel par les enfants, ...)
- Créer, avec les enfants, un sonomètre ludique ou des panneaux de signalisation. Ces signaux pourront être mis à disposition des animateurs ou d'enfants volontaires, missionnés comme « régulateurs du bruit ». Ces dispositifs permettent d'introduire la notion de bruit ambiant acceptable. Le simple fait de matérialiser le bruit permet aux enfants comme aux adultes d'en prendre conscience, et ce faisant de contribuer activement à le réduire pour le bien-être de tous. Des sonomètres électroniques peuvent également être installés dans le cadre, par exemple, du budget participatif des écoles.
- Proposer une organisation donnant la possibilité aux enfants de ne pas attendre que l'ensemble de la table ait terminé son repas pour pouvoir quitter le réfectoire. Si une sortie de table peu après la fin du repas de l'enfant ne peut être envisagée, proposer des activités ludiques à table (par exemple : jeu du « *ni oui ni non* », devinettes, énigmes, lecture ou encore débat thématique).

■ Quelques exemples...

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2025

... pour limiter l'impatience des enfants avant l'entrée dans le réfectoire :

LE JEU DU « QUI A DIT MOI ? »

Quand ? : À l'arrivée au restaurant scolaire, dans l'attente immédiate à l'entrée.

Où ? Si possible dans un espace libre ou devant l'entrée du restaurant scolaire

Pour quoi faire ? Ritualiser le temps de l'attente en permettant à l'enfant de fermer les yeux et de porter une attention à l'autre par le son de sa voix, permettre à l'enfant de gérer son impatience

Règles du jeu :

1. L'animateur demande aux enfants de former un cercle en restant debout (si le cercle n'est pas possible, les enfants s'assoient contre un mur). L'animateur les invite à fermer les yeux.
2. L'animateur vient tapoter avec sa main sur l'épaule d'un enfant. Cet enfant dit « moi »
3. Ensuite, l'animateur va tapoter sur l'épaule d'un autre enfant en lui demandant « qui a dit « moi »
4. Cet enfant prononce le prénom de celui qui a dit « moi » en reconnaissant sa voix.
 - a. Si le prénom annoncé est correct, l'animateur valide la réponse et va tapoter sur l'épaule d'un autre enfant qui dit « moi », et le jeu recommence.
 - b. Si le prénom est incorrect, l'animateur annonce « réponse incorrecte » et tapote sur l'épaule d'un autre enfant et lui demande « qui a dit moi ? »

Référence : Zanna O., Jarry B., *Cultiver l'empathie à l'école*, 2018

LE JEU DE L'HISTOIRE INVENTÉE

Règles du jeu : c'est simplement une histoire créée par le groupe. L'animateur commence l'histoire par une ou deux phrases. Puis, chaque enfant ajoute une phrase à l'histoire. À la fin, un dernier enfant peut résumer l'histoire qui a été racontée.

LE JEU DU VIVANT

Règles du jeu : dans ce jeu, les enfants se relaient pour nommer du vivant. Le premier joueur donne une catégorie et puis tout le monde cherche à nommer « quelque chose » qui correspond à cette catégorie jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'idées. Exemple de catégorie : les fruits, les légumes, les animaux, les fleurs...

Accompagner les enfants dans leur initiation aux goûts et aux bonnes habitudes alimentaires

Afin de poursuivre ce travail quotidien de découverte des goûts, les caisses des écoles peuvent organiser des ateliers de dégustation, de préparation culinaire ou des événements tels que des menus thématiques.

Contacts :

- Les caisses des écoles des arrondissements
- Le service de la restauration scolaire de la Direction des Affaires scolaires

L'alimentation durable à Paris

Page dédiée au Plan alimentation durable de la Ville de Paris :

<https://www.paris.fr/pages/un-plan-alimentation-durable-pour-paris-2705>

Délibération relative à l'approbation du Plan Alimentation Durable 2022-2027 de la Ville de Paris :

http://a06.apps.paris.fr/a06/jsp/site/plugins/odjcp/DoDownload.jsp?id_entite=56427&id_type_entite=6

Page dédiée à la stratégie parisienne pour une alimentation durable :

<https://www.paris.fr/pages/la-strategie-de-paris-pour-une-alimentation-durable-5234/>

Un règlement intérieur de la restauration scolaire harmonisé

Le Conseil de Paris a délibéré en décembre 2019 des dispositions communes à toutes les caisses des écoles pour leur règlement intérieur de la restauration scolaire, relatives aux modalités d'inscriptions, de tarification, de facturation, d'absences déductibles ou encore de paiement. Ces dispositions communes participent d'une lecture aisée pour l'ensemble des usagers parisiens.

La délibération est disponible sur le site Internet de la Ville de Paris à l'adresse suivante :

https://a06-v7.apps.paris.fr/a06/jsp/site/plugins/odjcp/DoDownload.jsp?id_entite=50956&id_type_entite=6



Autour du vivre ensemble

L'inclusion sur le temps du midi

L'école inclusive adapte son fonctionnement de façon à permettre à chacun de trouver sa place quels que soient ses besoins. Les valeurs de l'éducation populaire et de l'animation socio-culturelle s'inscrivent pleinement dans cette dynamique autour du vivre-ensemble, de l'exercice de la citoyenneté, mais aussi de la transformation de la société. Ainsi, l'inclusion des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers est attendue sur tous les temps.

L'accessibilité universelle est une approche qui permet à toute personne de réaliser les activités de façon autonome. Le guide des projets pédagogiques en accessibilité universelle apporte aux équipes pédagogiques des pistes de réflexion pour anticiper l'organisation sur les différents temps, l'aménagement de l'espace, la communication avec les enfants, les relations avec les différents interlocuteurs et la prise en compte de l'inclusion dans l'évaluation du projet pédagogique.

Le centre ressource local inclusion peut par ailleurs vous apporter des conseils, tout comme les développeurs d'inclusion de chaque circonscription des affaires scolaires.

Pour aller plus loin : le guide pour des projets pédagogiques en accessibilité universelle (2022).

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

La Ville de Paris accueille sur le temps du midi tous les enfants, y compris ceux qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) nécessitant une vigilance particulière. Dans ce cadre, un projet d'accueil individualisé (PAI) de l'enfant, valable sur tous les temps de l'école, est mis en place.

L'ensemble de l'équipe doit connaître les indications et les mesures à observer dans le cadre du protocole d'urgence en veillant à la discrétion.

La trousse d'urgence ou les médicaments associés au PAI de l'enfant sont obligatoirement rangés dans un lieu accessible et connu de l'ensemble de l'équipe éducative. Des réfrigérateurs et fours à micro-ondes sont prévus au réfectoire pour les paniers repas des enfants bénéficiant d'un PAI.

Initier les enfants à la médiation par les pairs et à la résolution des micro-conflits

Les enfants médiateurs

La médiation est un processus coopératif qui favorise la résolution non violente d'un conflit ou sa prévention, par l'intervention d'un tiers, appelé médiateur. Le médiateur accompagne les parties (les « médians ») pour communiquer en recherchant une issue constructive au conflit.

La médiation par les pairs signifie que les médiateurs sont des enfants du même âge. Les enfants médiateurs proposent leur aide lors de désaccords ou amorces de dispute. L'enfant médiateur bénéficie de l'appui d'un adulte référent à qui il rend compte : des conflits à résoudre, des conflits en cours de résolution, des conflits résolus.

Quelques pistes d'action pour la mise en place d'enfants médiateurs :

- Organiser une formation à la médiation par les pairs au sein de l'école
- Nommer, sur la base du volontariat, un groupe d'enfants « médiateurs » identifiables (badge, chasuble...) pour une période déterminée (par exemple au trimestre).
- L'endroit de remédiation des conflits peut être matérialisé : endroit calme propice au dialogue, banc, refuge, ...

Les messages clairs

Pouvoir s'exprimer sur ses ressentis et écouter les autres sans jugement, sans se moquer et sans les critiquer favorise le vivre-ensemble. Apparenté à la communication non violente, le message clair est un outil au service de cet objectif.

1) Définition : Un message clair est une formulation verbale visant à résoudre un petit différend. Il faut toujours veiller à ce que celui ou celle qui fait un message clair soit entendu. Généralement il s'agit pour un premier enfant d'exprimer ses sentiments/émotions en les verbalisant, et pour l'autre enfant d'accueillir et de prendre en compte, par empathie, son ressenti.

2) Les étapes d'un message clair :

- Prévenir l'autre : « ce que tu m'as fait/dit ne m'a pas fait plaisir, je vais te faire un message clair, peux-tu m'écouter ? »
- Expliquer la raison du déplaisir : « Quand tu me fais/dis ... »
- Exprimer son ressenti : « Je me sens en colère, triste, j'ai de la peine... »
- Expliquer son besoin : « J'ai besoin de calme, d'être respecté... »
- Vérifier que l'autre a compris : « As-tu compris ? »
- Proposer une solution : « j'aimerais que tu arrêtes de te moquer, que tu présentes tes excuses, ... »

3) Conseils de mise en place des messages clairs à l'école :

L'apprentissage des messages clairs est optimal lorsqu'il est travaillé par les équipes périscolaires et enseignantes afin d'harmoniser le fonctionnement sur les différents temps.

Il s'agit d'abord d'expliquer le fonctionnement des messages clairs aux enfants :

Temps 1 : lors d'une séance (en groupe) :

- Expliquer aux enfants ce qu'est un message clair.
- Puis expliquer les différents moments où l'on peut utiliser un message clair.
- Enfin, expliquer les différentes étapes à suivre.

Temps 2 : Montrer des exemples avec des enfants volontaires. Faire vérifier/commenter les étapes par les enfants observateurs.

Temps 3 : Demander aux enfants si certains d'entre eux veulent être « référents messages clairs ». Le rôle des référents sera d'aider à faire passer un message clair en cas d'absence d'écoute (voir ci-dessous : « Au-delà des messages clairs »).

Dans le quotidien, il est possible d'utiliser un support servant de guide laissé à disposition des enfants (feuille plastifiée avec les différentes étapes que pourront utiliser les enfants le temps que le processus soit pleinement intégré).

4) Au-delà des messages clairs :

Si le message clair n'est pas écouté, préciser à l'enfant qu'il peut solliciter un enfant référent (ou un autre enfant disposé à aider), puis l'adulte si besoin.

La cour, « une mini-société » où vivre ensemble

La cour est un espace où se nouent des relations sociales entre les enfants. Ils y évoluent dans une relative autonomie, encadrés par des adultes. Ils développent des relations qui s'appuient sur des valeurs comme l'amitié, la coopération, l'entraide ou la fidélité.

Il est important d'intégrer aux cours d'école des éléments supports pour ces interactions sociales, qu'ils soient prévus pour se rassembler, s'isoler, se cacher, partager ses émotions, s'exprimer librement, vivre ensemble, ...

La cour d'école possède un certain nombre de règles à respecter afin qu'elle demeure un lieu de vie commune agréable. Pour que ces règles soient matérialisées et appliquées, il est important d'intégrer dans l'aménagement de la cour des éléments facilitant leur compréhension et leur application.

Les différentes zones de la cour doivent être délimitées visuellement ou physiquement. De la signalétique peut être ajoutée pour indiquer les différentes consignes, pour nommer un espace, rappeler les usages qui y sont autorisés, mettre en place des emplois du temps d'occupation ou des tableaux de tâches et responsabilités. Ces éléments peuvent faire l'objet de projets d'activité avec les enfants. Ces travaux peuvent être réalisés en lien avec l'équipe enseignante pour que les consignes soient identiques sur les différents temps de récréation.

Quelques pistes de réflexion pour repenser l'organisation et l'aménagement de la cour :

Afin de permettre un usage optimal des aménagements, il est important d'identifier au préalable les zones propices au regroupement des enfants. Pour créer ces zones de regroupement, les espaces abrités du vent, de la pluie et d'un trop fort ensoleillement sont à privilégier.

- Identifier les zones d'activités dynamiques : la zone d'activité dynamique est autant que possible délimitée et distincte de coins plus calmes.
- Constituer des espaces de refuge : à tout âge, les enfants manifestent le désir de s'isoler, seuls ou à plusieurs. Il est important de répondre à ce besoin. Les aménagements de lieux de refuge tels que les cabanes, les huttes en osier ou les tipis permettent aux enfants de se sentir dans un espace à leur échelle, isolé et abrité. Ces refuges permettent à un petit nombre d'enfants de s'y réunir pour se confier des petits secrets ou se cacher.
- Matérialiser des lieux collaboratifs d'expression : l'installation d'un grand mur d'expression permet aux enfants de laisser libre cours à leur créativité. Ils peuvent y dessiner et y écrire, seuls ou en groupe. Il peut devenir un support pour des jeux en groupe, ou pour des activités pédagogiques encadrées. Il peut également accueillir un rappel des règles du vivre ensemble de la cour, et être un support de communication entre l'école et les enfants. Un tableau à craie est préconisé, pérenne et facilement lavable.

Définir une charte de bonne conduite avec les enfants

Les enfants sont associés à l'élaboration des règles de vie sur le temps du midi, qui, par une coopération entre professionnels, peuvent également s'appliquer à l'ensemble des temps de l'enfant. Cette co-construction des règles permet de rendre les enfants acteurs de ce cadre et de s'en approprier le sens.

Plusieurs étapes permettent la définition de règles comprises par tous :

1) Faire un état des lieux

Il s'agit d'observer les usages et d'en échanger entre l'ensemble des adultes et enfants de l'école. Par exemple, un groupe d'enfants volontaires peut interviewer d'autres enfants sur leur usage des espaces à partir d'un questionnaire.

2) Donner du sens

À partir de cet état des lieux, il s'agit d'identifier des valeurs communes (respecter les autres et le matériel, assurer l'égalité entre les enfants, être poli, conserver les espaces propres, ...). Les adultes sont présents pour expliciter les différents termes et aboutir à une vision partagée de ce qu'ils recouvrent.

3) Réflexion

Brainstorming autour des règles, en lien avec les valeurs identifiées, formalisation de proposition avant soumission de ces règles à l'ensemble des membres de l'établissement et sélection des règles partagées. Les règles sont formulées de façon positive, en insistant sur ce qu'il est possible de faire ou le comportement attendu (exemple : « je ne dois pas jeter des papiers par terre » → « je jette mes papiers à la poubelle »)

4) Réaliser des outils

Rédaction et mise en forme de la charte ou des règles de bonne conduite, affichage et prise de connaissance par les enfants. Les enfants participent à la mise en forme de l'affiche. N.B : le PVP arts plastiques de l'école peut piloter la formalisation de cet affichage.

5) Mettre en œuvre

La mise en pratique des règles peut nécessiter des ajustements. Des évolutions de règles ou précisions de celles-ci sont possibles lorsque nécessaire.

Pour aller plus loin :

Ecole inclusive et compétences psychosociales

Eduscol, « école inclusive »,

<https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>

Le cartable des compétences psychosociales de l'instance régionale de l'éducation et de la santé des Pays de la Loire :

<http://www.cartablecps.org/page-17-0-0.html>

La page compétences psycho-sociales de l'Académie de Paris :

https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/pl_754391/les-competences-psychosociales

Médiation par les pairs et messages clairs

La charte de la médiation par les pairs – Délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/31/2/Charte_mediation_Pairs_276312.pdf

Ressources Eduscol d'enseignement moral et civique – Les messages clairs, une technique de prévention et de résolution des petits conflits à l'école :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/03/2/Ress_emc_conflits_messages_clairs_509032.pdf

Cahiers pédagogiques :

<https://www.cahiers-pedagogiques.com/Des-messages-clairs-pour-cooperer>

Égalité filles-garçons :

Livret « L'égalité filles-garçons dès le plus jeune âge, contribuer à une éducation égalitaire entre les filles et les garçons au niveau primaire », Académie de Versailles et Préfecture des Hauts-de-Seine

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/livret-egalite-filles-garcons-des-le-plus-jeune-age-92-2012.pdf>

Contacts : Les développeurs d'inclusion et centres ressources locaux inclusion de chaque CASPE.



Autour du développement durable

Les cours oasis

Éléments généraux :

Page dédiée aux cours oasis du site Internet de la Ville de Paris :

<https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389/>

Page dédiée aux cours oasis du site Internet du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Paris, partenaire de la démarche :

<https://www.caue75.fr/ateliers-a-l-ecole/ateliers-cours-oasis>

Ressources pédagogiques pour faire vivre la cour

Mallette ressources des cours oasis de la Ville à l'usage des professionnels des établissements (comprend également des ressources utiles relatives à l'élaboration de règles d'utilisation des espaces élaborées par les enfants et les professionnels) :

<https://cdn.paris.fr/paris/2020/01/17/73c15214bed01637b9d552aa871fbcd3.pdf>

Conférence Oasis – le besoin de nature chez l'enfant, CAUE de Paris :

<https://www.caue75.fr/content/education-par-la-nature>

Interventions :

- « Le besoin de nature chez l'enfant » ; Moïna FAUCHIER-DELAVIGNE, Journaliste pour Le Monde, auteur de *L'enfant dans la nature - Pour une révolution verte de l'éducation*
- « Faire classe en extérieur », Hildegard HEINZLE, Directrice de l'école maternelle Lamartine à Dijon
- « Faire classe en extérieur », Alexandre RIBEAUD, enseignant à l'école polyvalente Émile Bollaert - Paris 19^e
- « Faire venir la nature à l'école », Joëlle QUINTIN, conceptrice d'aménagements extérieurs favorisant l'éducation à l'environnement. Projet « A l'école du dehors » à Strasbourg, dans [une école maternelle](#).

Contacts :

- Le pôle des enjeux éducatifs contemporains (PEEC) : 25, rue de Reuilly 75012 Paris – 01 43 72 46 68 Dasco-peec@paris.fr
- L'Académie du Climat : 2 place Baudoyer 75004 Paris – 01 71 28 13 66 ou 01 71 28 13 65
<https://www.academieduclimat.paris/>

La gestion des bio-déchets dans les cantines scolaires

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les professionnels produisant plus de 10 tonnes de déchets alimentaires par an ont l'obligation de mettre en place un tri à la source de ces déchets en vue de leur valorisation organique (art. L541-21-1 et R543-225 du Code de l'environnement, issu de la loi Grenelle en 2010). À titre d'illustration, on estime qu'un établissement scolaire qui sert 435 repas par jour produit 10 tonnes de déchets par an.

Dans ce contexte, la Ville de Paris a confié à une société la collecte des déchets alimentaires produits dans ces établissements. Actuellement, ce sont plus de 100 écoles, collèges et cuisines centrales qui sont collectés. Avec la volonté d'aller plus loin, la Ville généralise actuellement le tri des bio déchets dans ces mêmes établissements.

Le tri est réalisé par les enfants au réfectoire, accompagnés par les équipes d'animation. La sensibilisation des enfants et des adultes sur l'importance de cette démarche est essentielle. Le tri, dès le plus jeune âge, permet d'intégrer très tôt ce geste. Le contrôle du respect des consignes de tri par les animateurs permet d'éviter le refus à la collecte des sacs non conformes (sacs contenant des emballages, des couverts, ...).

L'installation de tables de tri dans les réfectoires et la mise en place technique sont assurées par le personnel de restauration (sacs plastiques transparents dans les tables de tri, déposés ensuite dans les bacs à couvercle marron sortis les jours de collecte).

Le gardien présente le bac à couvercle marron deux fois par semaine aux jours et horaires de collecte déterminés par le collecteur.

Tous les mois, un bilan des masses collectées dans les restaurants municipaux est réalisé par la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) de la Ville et transmis aux directions concernées. Ce bilan fait notamment apparaître les sites qui ont rencontré des difficultés, pour lesquelles le vadémécum relatif à l'organisation et au suivi de la collecte des bio déchets dans les établissements scolaires formule des propositions de solutions.

Pour aller plus loin :

- Vadémécum de l'organisation et du suivi de la collecte des déchets alimentaires dans les établissements scolaires

Proposer des activités ludiques autour du développement durable

Le temps du midi est un temps opportun pour la sensibilisation, par des activités ludo-éducatives, à l'environnement et aux enjeux du développement durable.

Quelques exemples d'activités créatives de sensibilisation au recyclage :

- Réutiliser des vieux magazines pour faire des tableaux, perles de papier, ou encore des fleurs en papier façon origami.
- Recycler une boîte d'œufs pour faire un bateau de pirates
- Recycler une vieille bouteille en plastique découpée pour réaliser une mangeoire à oiseaux

D'autres exemples d'activités avec des éléments naturels :

- Réaliser des tableaux de *land'art* ou des portraits de personnages
- Fabriquer un mobile en bois flotté, feuilles ou coquillages
- Fabriquer un petit herbier ou des boutures avec des herbes aromatiques puis les replanter
- Préparer des semis dans une boîte d'œufs ou du papier journal



Autour du rythme de l'enfant

Aménager des espaces de jeu libre

Jeu libre et jeu dirigé sont deux activités complémentaires présentant des intérêts différents pour l'enfant. Le jeu libre correspond au jeu spontané librement choisi par l'enfant en fonction de ses compétences, envies, humeurs et besoins du moment. Dans le jeu libre, l'enfant choisit ou non de jouer. Il décide aussi de son support de jeu, de la règle jouée, de ses partenaires de jeu et du temps accordé au jeu. Le jeu libre permet ainsi l'enfant de se laisser aller à sa créativité, ses envies et à son imagination.

Pour en savoir plus sur le jeu libre, et l'aménagement des espaces de jeu libre :

- Caroline CATTANEO, Dossier Action « Aménager des espaces de jeu libre pour les 3-11 ans », Le Journal de l'Animation, septembre 2022, n°231
- Odile PERINO, *Des espaces pour jouer – Pourquoi les concevoir, comment les aménager ?*, éditions Erès, 2014



Autour de l'organisation du temps du midi

Mettre en place une organisation par pôle d'activités

Afin de mettre en place des pôles d'activités, de penser et d'organiser les différents espaces de manière cohérente et optimale, il est utile avant tout de définir les différentes activités proposées par l'équipe d'animation (lecture, ludothèque...) et leur classification (activité calme, dynamique...).

Les espaces situés à proximité de la cour (salle ou préau notamment) sont particulièrement adaptés pour accueillir des activités, permettant aux enfants d'accéder directement à l'espace de récréation.

Les pôles d'activités peuvent être matérialisés dans l'espace de manière simple et ludique : quelques panneaux ou affiches, plots, coussins, caisses ou encore bancs suffisent à définir et mettre en valeur l'espace d'activité. Les différents pôles sont par ailleurs présentés aux enfants par les animateurs, qui accompagnent les enfants dans leurs choix d'activités.

Mettre en place un moment et des espaces calme ou de repos

- **La sieste en maternelle**

De 2 à 5 ans, un enfant dort en moyenne entre 12 et 14 heures par jour. Une quantité suffisante de sommeil est déterminante dans la construction de sa mémoire, de sa capacité d'attention et de concentration.

La chronobiologie, c'est-à-dire l'analyse des effets du temps sur le corps humain démontre en effet que la fin de matinée et le début de l'après-midi sont des moments pour l'enfant où la faculté d'apprentissage et d'attention diminue. La possibilité pour l'enfant de faire une sieste sur la pause méridienne est donc essentielle.

Si les enfants de toute petite section (2 ans) et de petite section (3 ans) vont tous à la sieste, en moyenne section (4 ans), la sieste peut être maintenue en concertation avec les familles en début d'année pour les enfants en ayant besoin mais disparaît progressivement au profit d'activités calmes. En grande section, les enfants ne vont plus à la sieste mais sont orientés vers des activités douces. Cela peut être un temps de lecture, de comptine, ou encore d'écoute musicale. Ce moment peut relever du temps scolaire, à l'appréciation de l'enseignant et de son organisation de contenu pédagogique.

Pendant la sieste, l'environnement doit être calme. La salle de sieste n'est pas plongée dans le noir complet, mais dans la pénombre. En effet, conserver un peu de lumière naturelle permet de faire comprendre aux enfants que la sieste et la nuit sont des moments de repos différents.

• **Le retour au calme avant la reprise de la classe**

Plusieurs activités peuvent être envisagées afin de permettre un temps calme avant la reprise des apprentissages de l'après-midi. Ce temps calme peut également être organisé, à la discrétion des enseignants, sur le temps scolaire. Ces activités douces ont pour objectif de permettre une transition vers la classe dans le calme et ce faisant de remettre l'enfant dans les meilleures dispositions de concentration et d'attention pour apprendre.

À titre d'exemple, les activités suivantes peuvent être proposées aux enfants :

- Une activité autour de la respiration : apprendre à réguler sa respiration, se recentrer sur ses émotions.
- Un jeu de mimes dans le calme : par groupe, les enfants font deviner à tour de rôle une expression, un objet, un métier de leur choix aux autres enfants
- Un moment de lecture : le support peut être libre et choisi par l'enfant.

• **Développer un espace calme ou un espace sensoriel**

Les bienfaits de l'instauration d'un espace calme pour le bien-être de l'enfant ont été démontrés. Il s'agit de proposer aux enfants un espace consacré à la détente et aux activités douces, propices au développement des compétences psychosociales des enfants.

Dans le cadre d'une réflexion transverse entre les équipes éducatives, il pourra être envisagé de pérenniser cet espace afin que celui-ci puisse être ouvert, au-delà du temps du midi, sur d'autres temps, notamment ceux de récréation. Ainsi, l'espace détente pourra devenir un refuge identifié des enfants.

Un groupe de travail piloté par la Mission Éducation Inclusive (MEI) en lien avec les circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance est en cours. Des pistes pour l'aménagement de ces espaces, mais également la posture des adultes seront prochainement proposées aux équipes d'animation.

• **La mobilisation d'animateurs et de centres ressources locaux sur le temps du midi**

Afin de déployer des actions innovantes sur le temps du midi et en cohérence avec les ambitions portées par le Projet éducatif de territoire (PEDT), la possibilité de mobiliser des animateurs ressources et les centres ressources locaux sur ce temps périscolaire a été favorisée par la décharge d'animateurs pour l'année 2022-2023.

Ces animateurs et centres ressources sont notamment spécialisés sur le déploiement d'actions en faveur de l'inclusion (développeurs d'éducation inclusive), mais également de développement durable. Cette mobilisation favorise le développement d'initiatives des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance et leurs équipes pédagogiques sur ce temps.



Crédits photos: Laurent BOURGOCNE

Janvier 2023